



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

OJ N°40 - Partenariats et équipements culturels.

Attribution d'une subvention, au titre de l'année 2019, au profit de l'association Euskal Herria Zuzenean.

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°40 - Partenariats et équipements culturels.
Attribution d'une subvention, au titre de l'année 2019, au profit de l'association Euskal Herria Zuzenean.**

Rapporteur : Monsieur Bruno CARRERE.

Mes chers collègues,

L'association Euskal Herria Zuzenean a été créée, en 1992, avec comme objectifs majeurs de :

- valoriser la culture, la langue et l'identité basques,
- développer les valeurs altermondialistes, la défense de l'écologie du développement durable, la lutte contre les discriminations,
- réunir des publics d'origines et de sensibilités différentes.

L'intensité des actions menées par l'association a connu des fluctuations au fil des années et 2017 a constitué une période de réflexion interne qui a abouti à l'ajustement du projet initial.

Les valeurs d'origine ont été maintenues, l'action menée ayant essentiellement connu des modifications au niveau des formats envisagés.

Pour l'édition 2019, organisée en début d'été 2019, sur la commune d'Irissarry, l'association a mis en place, en collaboration avec la compagnie d'artistes professionnels belges « Transe en danse » un programme de médiation culturelle à destination des personnes migrantes accueillies au Pays Basque. Celui-ci a abouti à la création du spectacle « Hartu kuraia – Garder courage ». En marge et pendant l'évènement « Euskal Herria Zuzenean », un programme de conférences et tables rondes a également été organisé autour des thématiques telles que :

- la lutte contre les discriminations,
- les migrations à travers le monde et la situation en Pays Basque,
- ou encore le féminisme.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Individualisation et attribution des subventions de fonctionnement dans les enveloppes prévues à cet effet par le Conseil communautaire » et d'« Autorisation de signer les conventions financières en faveur des associations ainsi que leurs avenants »,

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer, à l'association Euskal Herria Zuzenean, au titre de l'année 2019, une subvention à hauteur de 12 000 €,
- approuver les termes de la convention correspondante ci-annexée, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019. Chapitre 65 – Nature 6574.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 52 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (ALZURI Emmanuel)

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.